



Service d'éducation et de
soins spécialisés à domicile



CONVENTION de PARTENARIAT

Entre :

le **SESSD de l'Association des Paralysés de France**
représenté par Madame NOYERIE, Directrice du SESSD de l'APF
et

le **Comité Départemental HANDISPORT de l'AIN**
représenté par Monsieur LADERRIERE, Président du Comité Départemental HANDISPORT

Pour la découverte, l'organisation et l'animation d'activités sportives, en direction des jeunes en situation de handicap pris en charge et suivis par le SESSD dans le cadre d'activités sportives adaptées.

Article 1 : OBJET

La présente convention a pour objectif de définir les compétences des parties signataires et les relations qui doivent s'établir entre elles, en vue de permettre à de jeunes enfants handicapés de bénéficier d'initiation et/ou de rencontre sportives organisées et co-animées par les animateurs d'HANDISPORT 01 et des encadrants de l'équipe pluridisciplinaire du SESSD.

Article 2 : LES PARTICIPANTS

Les participants sont les jeunes de 7 à 18 ans accompagnés par le SESSD
Dans la mesure des possibilités, les activités pourront être ouvertes à tous les jeunes enfants handicapés bénéficiant du suivi SESSD.

Article 3 : ACTIVITES PROPOSEES

Les activités proposées auront lieu de 14 à 18 heures les:

- mercredi 24 septembre 2008 : Athlétisme adapté au Stade Roger DEGUIN à Bourg en Bresse.
- mardi 4 novembre 2008 : tir sportif + sarbacane à Bourg en Bresse
- mercredi 11 février 2009 : basket + slalom à Bourg en Bresse
- mercredi 8 avril : tennis de table (ou/+ escrime) à Bourg en Bresse
- mercredi 17 juin 2009 : escalade + (à voir Boccia, fléchette...).

Article 4 : ACCOMPAGNEMENT DES ACTIVITES

Pour accompagner ces activités, le Comité Départemental HANDISPORT de l'Ain met à disposition, ses animateurs diplômés soit:

- ✓ Un animateur titulaire du Brevet d'Etat Sportif – Option sport et handicap
- ✓ Une animatrice titulaire du diplôme STAPS – Option APA

Pour organiser et animer les différentes sorties.

Selon l'activité, des responsables de clubs sportifs pourront intervenir en complément en proposant la mise à disposition un encadrement humain habilité pour l'accompagnement d'enfants et/ou du matériel spécifique pour la pratique des activités sportives

Article 5 : AFFILIATION A LA FEDERATION FRANCAISE HANDISPORT

Le SESSD sera affilié à la Fédération Française Handisport (FFH) dans le cadre des "Etablissements spécialisés."

Les pratiquants et encadrants seront titulaires d'une licence "Etablissement".

Article 6 : PARTICIPATION AUX EVENTUELS FRAIS ENGAGES

Après affiliation, l'intervention des animateurs du Comité de l'Ain handisport sera gratuite ainsi qu'elle l'est pour tous les clubs Handisport de l'Ain.

Le SESSD prendra à sa charge les éventuels frais de déplacements et de mise à disposition du matériel des animateurs du Comité Départemental HANDISPORT de l'Ain et des éventuels participants bénévoles des Clubs sportifs accompagnants. Si besoin est, également les frais de repas nécessaires.

Article 7 : RESPONSABILITÉS, ASSURANCE

Les activités se déroulant dans le cadre normal des activités fédérales sont donc couvertes par les assurances fédérales après affiliation du SESSD.

Les jeunes et accompagnant devront être titulaires d'une licence "centre" et sont normalement couvert dans le cadre des activités par la licence assurance.

La licence assurance devra être accompagnée d'un certificat médical de non contre indication aux pratiques proposées.

L'assurance responsabilité civile du SESSD complétera la couverture.

Article 8 : LIEU D'INTERVENTION

Les interventions auront lieu sur les différents sites de pratiques sportives qualifiés.

Article 10 : TRANSPORT

Les enfants participants seront transportés si besoin dans les véhicules de service du SESSD. Les intervenants du SESSD sont les conducteurs autorisés.

Article 11 : DURÉE

La durée de la convention est établie pour la saison 2008-2009 et pourra être reconduite chaque saison avec l'établissement du programme annuel.

Fait à Bourg en Bresse, le

La Directrice DU SESSD,

Le Président
du Comité de l'Ain HANDISPORT

Madame NOYERIE

Jacques LADERRIERE

Etude Technico financière

SOLUTION AFFILIATION FFH

Affiliation Centre	=	80,00	
Licences 35x12	=	420,00	
Vacation animateurs	=	0,00	
TOTAL			= 500 ,00 €

SOLUTION VACATION

Vacations animateurs: 4 heures à 12 € = 48,00			
Soit pour les 5 journées 48,00 x 2 x 5	=	480 ,00 €	
Prise des PASS'SPORT			
35 x 5 x 4,50 €	=	787,50 €	
TOTAL			= 1267,50€